

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24942**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du notariat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion, 128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le comptable-taxateur d'études notariales est en mesure de réaliser les activités suivantes :

- Tenue de la comptabilité générale d'une études notariale adaptée à quelques particularités de l'entreprise notariale.
- Tenue de la comptabilité spécifique d'une étude notariale qui accorde une place essentielle aux comptes clients de l'étude notariale.
- Réalisation de la taxation des actes conclus par le notaire et l'accomplissement des formalités nécessaire à leur enregistrement.
- Assure la gestion du personnel de l'étude notariale.

Le comptable-taxateur d'études notariales est capable de :

- maîtriser les règles et la pratique de la comptabilité générale pour passer les mouvements comptables, réaliser les pointages bancaires, faire les déclarations fiscales, contrôler les comptes, décaisser et mettre en paiement...

- maîtriser et appliquer les règles de la comptabilité notariale pour gérer les comptes clients, tableau de bord, utiliser des outils

informatiques spécifiques de la comptabilité notariale

- de qualifier préalablement les actes qui fond l'objet d'une taxation
- de fiscaliser les différents actes conclus devant le notaire et de liquider les honoraires dus au notaire
- maîtriser les logiciels spécifiques à la taxe
- assurer la gestion des ressources humaines d'une étude notariale : gestion des paies, des charges sociales et fiscales, des horaires de travail...

- communiquer et travailler en équipe

- mener une conversation et comprendre tout document en anglais utile dans le Notariat

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le comptable-taxateur d'étude notariale exerce son activité dans les secteurs suivants :

- Droit, Services juridiques
- Etudes notariales
- Activités comptables
- Vente, commerce, assurance

Ce professionnel occupe les emplois suivants :

- Comptable-taxateur dans une étude notariale (le comptable-taxateur des études notariales a le statut de salarié dans un office notarial)
- Comptable dans un cabinet d'expertise comptable travaillant pour des études notariales
- Comptable dans le cabinet d'un professionnel appartenant à une profession libérale réglementée

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

K1902 : Collaboration juridique

Réglementation d'activités :

Le comptable-taxateur d'études notariales fait partie de la nomenclature des métiers énumérés dans la convention collective du Notariat. Il est, ce que la convention collective nomme, un caissier d'étude et un comptable taxateur.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle est ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 équivalent à 120 crédits européens : BTS, DUT, DEUG (ou deux premières années de licence) Droit, AES, Economie, Diplôme de premier cycle de Notariat, DCG.

L'octroi de la licence professionnelle s'effectue après une formation d'un an divisée en deux semestres correspondant chacun à la validation de 30 crédits ECTS. La formation met l'accent sur les enseignements pratiques, dispensés par des professionnels, et sur la mise en situation professionnelle (stage, projet tuteuré). Une place importante est accordée au travail en groupe (projet tuteuré). Les enseignements, théoriques et pratiques, sont décomposés en unités d'enseignement (UE). La formation s'articule autour de cinq blocs de connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de comptable taxateur d'étude notariale.

La certification est composée des unités suivantes :

Semestre 1

UE Maîtrise de la comptabilité et de la fiscalité - 16 ECTS

Principes de base de la comptabilité commerciale (1 ECTS), Schémas d'écritures comptables (3 ECTS), Droit comptable (1 ECTS), Comptabilité notariale (4 ECTS), Procédures comptables (3 ECTS), principes de fiscalité (1 ECTS), Fiscalité des actes notariés (3 ECTS)

UE Connaissance de l'environnement juridique - 14 ECTS

Droit patrimonial (4 ECTS), Droit des contrats notariés (3 ECTS), Initiation à la taxation et aux formalités (3 ECTS), Déontologie et discipline notariale (2 ECTS), Responsabilité civile et assurance professionnelle des notaires (1 ECTS), Anglais des affaires (1 ECTS).

Semestre 2

UE Maîtrise de la taxe de la comptabilité notariale - 10 ECTS

Taxation des actes complexes (3 ECTS), La notion de tableau de bord (1 ECTS), Pratique de la comptabilité notariale (1 ECTS), Pratique de la taxation des actes (3 ECTS), Comptabilité analytique appliquée au Notariat (1 ECTS), Les inspections de la comptabilité des études notariales (1 ECTS).

UE Gestion interne et relations externes - 6 ECTS

Téléacte (1 ECTS), Procédures civiles d'exécution (1 ECTS), Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations (1 ECTS), Gestion des ressources humaines appliquée au Notariat (2 ECTS), Anglais des affaires (1 ECTS).

UE Pratique professionnelle - 14 ECTS

Stage et mémoire (6 ECTS), projet tuteuré (8 ECTS)

En formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des UE et s'effectue sous forme d'examen écrit, oral, de contrôle continu et de soutenance devant un jury (projet tuteuré et rapport de stage). La complémentarité entre les enseignements et la pratique professionnelle permet d'apprécier les compétences acquises par le diplôme.

La licence est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois la moyenne générale égale ou supérieur à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué par le projet tuteuré et le stage. Tout ou partie du diplôme peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs et professionnels du Notariat : la proportion des professionnels est au moins d'un quart et au plus de la moitié des membres du jury
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants-chercheurs et professionnels du Notariat : la proportion des professionnels est au moins d'un quart et au plus de la moitié des membres du jury
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs et professionnels du Notariat : la proportion des professionnels est au moins d'un quart et au plus de la moitié des membres du jury
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs et professionnels du Notariat : la proportion des professionnels est au moins d'un quart et au plus de la moitié des membres du jury
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants-chercheurs de la formation et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue)
Par expérience dispositif VAE	X	Trois enseignants-chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juillet 2015 relatif à l'accréditation de l'Université de Limoges à délivrer des diplômes nationaux - habilitation n°20151096

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Articles R. 613-33 à R.613-37)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.fdse.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP23204
87032 Limoges cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques
Campus universitaire de Brive
16 rue Jules Vallès
19100 Brive la Gaillarde

Historique de la certification :

Ouverture le 1er septembre 2005 de la licence professionnelle comptable-taxateur en formation initiale.

Certification précédente : Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention Activités juridiques spécialité Comptable-taxateur d'études notariales